

PRO INFIRMIS

SFVA : Service à la Formation pour la Vie Autonome (Prilly)

Le SFVA est un service de Pro Infirmis

Qu'est-ce que le SFVA :

C'est une formation de trois ans. Une « école d'autonomie » qui accueille des jeunes dès 18ans. Cette école permet au jeune de tester la vie autonome (en appartement). Cette école est donc destinée aux jeunes qui ont pour projet (en tout cas de tester) de vivre en indépendance, hors institution et hors maison familiale.

But du SFVA :

Le but est que le jeune puisse tester si la vie en autonomie lui convient. Au bout des trois ans, il aura ainsi deux choix : soit il entre dans une institution pour adulte/ou chez les parents, soit il choisit de vivre seul (ou en collogue) dans un appartement.

Cette formation permet de tempérer et de rassurer les parents qui parfois ont peur de laisser partir leur enfant. Le jeune n'est pas laissé tout seul, il bénéficie d'une structure qui l'encadre et l'aide dans l'apprentissage de l'autonomie.

Cela permet aussi au jeune de pouvoir constater concrètement ce qu'est la vie dès les 18 ans : la notion de totale liberté ne vient effectivement pas automatiquement dès que la personne a 18 ans. La notion de « liberté » vient avec les notions de maturité, de responsabilité et d'autonomie.

Comment cela se passe concrètement :

Durant trois ans le jeune s'entraîne et apprend comment se débrouiller seul (tenir un ménage dans un appartement). Cette école lui permet donc de voir si la vie autonome (hors institution) lui convient ou non.

La première année :

Durant la première année, le jeune va dans cette école, la journée et le soir dort en internat. Il rentre chez les parents le week-end.

La journée :

Durant les matinées, le jeune travaille à 50% généralement dans des appartements protégés. Il s'habitue ainsi au rythme de travail qui est généralement demandé à des personnes avec handicap dans le cadre de l'AI.

Durant les après-midi, le jeune suit une formation pour la vie autonome. Il est accompagné par des éducateurs et apprend à gérer un ménage : faire des courses, faire à manger, la lessive, les déplacements en transports publics, etc.

La deuxième année :

Le jeune va aux ateliers le matin, poursuit sa formation de la vie autonome l'après-midi, et le soir reste dormir en internat. **Les week-ends :** certains week-ends il/elle reste dormir sur place et ainsi peut tester ce qu'est de progressivement vivre seul, se débrouiller en autonomie hors cadre parental.

La troisième année (au bout de .. ?) :

Le jeune déménage dans un appartement près de l'école. Il vit seul mais bénéficie d'un soutien/suivi à distance avec un éducateur/personne ressource qui fait partie de l'école. Ce suivi à distance représente 4h par semaine (contact téléphonique, évaluation, comment cela se passe, de quoi il a besoin, quelles sont ses difficultés, reçoit des conseils etc.).

Si le jeune est intéressé à intégrer le SFVA : quoi faire ?

Le jeune et ses parents contactent le SFVA ou Pro Infirmis (service de Pro Infirmis).

Une visite est alors organisée.

Si intéressés, ils déposent une **demande au DCISH**

Le DCISH est le Dispositif Cantonal d'Indication et de Suivi pour personnes en situation de Handicap (DCISH).

Le DCISH va évaluer la demande en lien avec les compétences et difficultés (handicap) de la personne demandeuse. Le DCISH va ensuite proposer des choix de lieux les plus adaptés aux compétences de la personne. Ainsi le DCISH permet à la personne d'être dirigé vers les meilleures structures (SFVA ou autres structures à disposition), par rapport à ses compétences.

Ceci permet à la personne de ne pas « se faire avoir » et d'être dirigé vers un lieu (formation) vraiment adéquat avec ce qu'elle cherche et son handicap.